

ANNEXE F4 - STOCKAGE DU MATÉRIEL PERSONNEL AU CLUB

1. OBJET

La présente annexe a pour objet de définir les règles et modalités de stockage du matériel personnel dans les locaux du club et principalement les bateaux (kayak, canoé, paddle...)

2. RÈGLES DE STOCKAGE DES BATEAUX

Chaque adhérent peut stocker au maximum **2 bateaux** dans l'ensemble des locaux/bases du club, sous réserve qu'il y ait suffisamment de places disponibles et après accord du club.

3. DEMANDE DE STOCKAGE : MARCHE À SUIVRE

- Faire une demande officielle au club
- Renseigner et transmettre au CODIR une fiche de demande et d'identification. Une fiche par bateau. (Cf. fiche vierge en fin d'annexe).
- Attendre l'accord du référent.
- Seulement après l'accord du référent, le bateau peut être stocké à l'emplacement qui sera attribué.

4. RÉFÉRENTS

Le CODIR désigne un référent par base. Ces derniers auront la responsabilité de répondre aux demandes de stockage des adhérents et d'attribuer les places à chacun en se basant sur les critères suivants :

- Place disponible
- 1^{er} ou 2nd bateau stocké au club
- Taille
- Fragilité
- Accessibilité

Liste des référents :

- Saint Denis en val Paul TALLET-PINET
- Parc de Loire : Sébastien OUDEARD
- Saint Jean de la Ruelle Christophe LECONTE
- Garage Place de la Bascule Fabien TOURNADRE

5. CONDITIONS ET RÈGLES À SUIVRE

- Être à jour de son adhésion au club
- En cas de non-renouvellement d'adhésion libérer la place et prévenir le référent concerné dans les 3 mois qui suivent.
- En cas de libération de la place prévenir le référent concerné.

En cas de non-respect des règles, le club se réserve le droit de déplacer le bateau stocké (par exemple en cas de non-renouvellement d'adhésion).

FICHE DE DEMANDE DE STOCKAGE DE BATEAU DANS LES LOCAUX DU CLUB

Je soussigné(e) demande l'autorisation de stocker mon bateau dans les locaux du club.

Désignation du bateau :

Type	Marque		Modèle	Couleur

(Joindre au moins deux photos du bateau dont une avec le numéro de série s'il y en a un)

Lieu de stockage souhaité :

- ☐ Parc de Loire ☐ Saint Denis en Val
☐ Garage Orléans ☐ Saint Jean de la Ruelle

Commentaire éventuel :

En cas d'accord du club pour stocker mon bateau je m'engage à :

- Prendre soin du matériel à proximité.
- que le bateau serve régulièrement (*je ne prends pas la place d'un autre*)
- Informer le club en cas de changement de bateau.
- À mettre une étiquette plastifiée avec mon prénom sur la place attribuée.

Je certifie avoir été informé et accepté que :

- Le stockage du bateau est fait à mes risques et périls. En aucun cas la responsabilité du club ne pourra être engagée en cas de dégradation
- L'assurance du club ne couvre pas les dommages subis ou causés aux embarcations et matériel personnels des adhérents, lesquels restent sous leur entière responsabilité en cas de vol ou détérioration.

Date :

Signature Adhérent

Réponse du Référent pour le Club :

- ☐ Accord ☐ Refus

Motif du refus (si refus).....

Place attribuée :